



COLLECTE DE DÉCHETS

CONIBI: BIENTÔT UN ÉCO-ORGANISME?

Alors que la COP21 s'achève, la question de la collecte des déchets électroniques, comme les consommables informatiques, demeure d'actualité. Rencontre avec **Emmanuel Labrosse**, responsable logistique et filières au sein du consortium Conibi, dont le rôle pourrait fortement évoluer.



également celles du développement de la réutilisation par nos adhérents. Il s'agit là de deux marqueurs forts, qui représentent les piliers de l'histoire de Conibi, en ce qu'ils ont façonné en partie son développement. 2006, c'est aussi l'année où nous avons obtenu les certifications ISO 9001 (qualité) et 14001 (environnement), gages de la qualité de notre service et de notre volonté d'améliorer nos processus de production de façon continue.

Cette année encore vous enregistrez une forte croissance.

Pas que cette année ! Depuis cinq ans, nous avons une croissance stable à deux chiffres (plus de 10 %). Nos clients sont de plus en plus nombreux et font de plus en plus appel à nos services, ce qui nous permet de gagner en notoriété et en visibilité. Nous visons un public large. Nous collectons, certes, dans les grands groupes, mais aussi et surtout au sein des PME et des TPE, qui utilisent beaucoup moins de consommables. C'est d'ailleurs notre particularité, nous collectons en moyenne de faibles quantités. Un

PNP: Quelles étapes cruciales ont marqué ces quinze ans d'activité ?

EMMANUEL LABROSSE : À la création de Conibi en 2000, le contexte réglementaire en matière de consommables était vierge. Les producteurs n'avaient aucune obligation de collecter les consommables qu'ils mettaient sur le marché. Ils ont alors décidé de le faire. L'objectif était double : apporter un service environnemental à leurs clients, et récupérer leurs consommables usagés en vue de les réutiliser dans leurs chaînes de production. Ainsi, le traitement des consommables non repris par les constructeurs est assuré par Conibi.

Dès 2000, Conibi proscrivait la mise en décharge, favorisant la valorisation énergétique. Les premières solutions de valorisation des matières virent le jour en 2006. Cela a été un bouleversement : pouvoir récupérer la matière constitutive grâce à des procédés industriels et voir progresser ce type de recyclage de façon fulgurante. Ces quinze années ont été

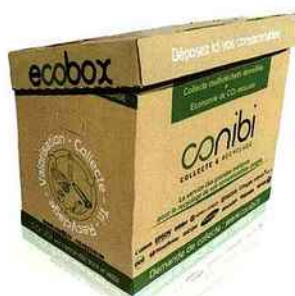
tiers de nos collectes n'est constitué que d'un seul Ecobox (conteneur de collecte de 100 litres mis à disposition des clients), la moyenne générale est de 3,5 Ecobox par collecte. Cela dit, nous estimons atteindre trois millions de consommables collectés recyclés en 2015.

Quels progrès notables avez-vous enregistrés depuis 2000 ?

Nous mesurons la satisfaction de nos clients chaque année. C'est l'occasion pour nous de recueillir quelques remarques et d'identifier des points d'amélioration. Par exemple, certains de nos clients estimaient que le délai d'intervention chez eux était réductible. Le délai d'intervention, c'est le laps de temps qui s'écoule entre le moment où le client fait sa demande d'enlèvement et le moment où nous passons dans son entreprise. Depuis trois ans maintenant, en faisant la moyenne à l'échelle nationale, nous sommes passés de 14 jours calendaires à moins



de sept. Le partenariat avec Mondial Relay, qui faisait partie de notre politique de déploiement, est l'expression d'un besoin affirmé par les clients dans des enquêtes de satisfaction ou de simples conversations. Quadriller le territoire est un progrès évident, dans la mesure où cela participe en grande partie à la réduction des délais de traitement, mais aussi de trajets, ce qui réduit les coûts et les émissions de CO₂. Depuis 2012, nous avons doublé le nombre de points de collecte, et aujourd'hui nous en comptabilisons plus de 50 000. Autre point d'amélioration : notre Ecobox. Au départ, nous en avions une, d'une capacité de 100 litres. Afin de répondre aux attentes variées des clients, nous avons diversifié ses formes et son volume. Ainsi, certains contenants de collecte pourront, dès 2016, accueillir des consommables grand format qui, jusqu'à présent, devaient être conditionnés à part. Faciliter le geste de tri et répondre aux besoins particuliers d'un maximum de clients font partie de notre lot quotidien.



L'Ecobox type a une capacité de collecte de 100 litres.

Que va changer pour vous la réglementation des DEEE intégrant les consommables ?

DEEE (ou D3E) est un déchet d'équipement électrique et électronique, c'est-à-dire un équipement ou une partie d'équipement électrique et électronique (EEE) arrivé en fin de vie ou ayant perdu son usage initial. Ces déchets font l'objet d'une prise en compte dans la filière dite REP (responsabilité élargie des producteurs) depuis la transposition en droit français dans le code de l'environnement de la directive 2002/96/CE de l'Union européenne, qui précise que les producteurs d'EEE sont responsables de la fin de vie de leurs produits mis sur le marché en vue de réduire leur empreinte environnementale. Cette obligation réglementaire est une responsabilité qui s'applique aux DEEE issus des ménages ainsi qu'aux DEEE issus des entreprises. L'intégration des consommables dans la réglementation D3E va fixer des obligations de collecte et de recyclage à l'ensemble des metteurs sur le marché. Pour répondre à ses obligations, le producteur aura la possibilité soit de monter son propre système individuel, soit de déléguer sa responsabilité à un éco-organisme. Cette modification du cadre réglementaire est donc un enjeu majeur pour nous. Notre expertise devrait nous placer en position favorable, pour être en mesure, demain, de collecter et de recycler les consommables d'un maximum de metteurs sur le marché. Conibi pourrait devenir un éco-organisme sous statut d'État, en lien direct avec le ministère de l'Environnement, afin de permettre aux producteurs de répondre à leurs obligations réglementaires.

L'idée de collecter les papiers usagers est-elle abandonnée ?

Nous l'avons étudiée, il fut un temps. Mais au regard des quantités de papiers usagers produits en entreprise par salarié, nous nous serions retrouvés avec un flux constitué majoritairement de papiers, changeant notre identité de « collecteur de cartouches usagées » en « collecteur de papiers usagés », ce qui n'est pas notre vocation. Nous aurions également pu dévelop-

per la prestation en nous appuyant sur un intervenant extérieur qui aurait assuré la logistique et le recyclage pour notre compte. Mais nous serions passés deux fois chez le client pour collecter ses déchets et notre intervention aurait perdu de son sens. Nous préférons passer le relais à d'autres organismes pour ce genre de collectes.

Qu'est-ce qui vous démarque de vos concurrents ?

Conibi représente les producteurs, nous travaillons pour eux et sommes rémunérés, quel que soit le type de cartouche, en fonction des quantités collectées. Notre objectif n'est pas de faire du profit, mais de collecter et de recycler un maximum de produits de façon vertueuse. Nous ne sommes pas soumis aux variations du marché de la cartouche vide, c'est la grande force de notre business model. Chez nos concurrents, entreprises privées, la problématique est tout autre, puisque leur équilibre financier repose sur leur capacité à revendre les cartouches collectées. Ils agissent pour leur propre compte, doivent faire des bénéfices pour se développer. Ainsi, ils orientent naturellement leurs collectes vers des produits recyclables, c'est-à-dire des produits qui auront une valeur pécuniaire sur le marché tout en cherchant à avoir le moins de coûts possible. Ce n'est pas notre cas, chez Conibi, nous collectons tous les types de consommables, y compris ceux qui n'ont pas de valeur sur le marché. De fait, notre périmètre d'intervention est beaucoup plus large.

Quels sont vos objectifs ?

Participer à l'effort national en collectant de plus en plus de consommables. La filière totalise aujourd'hui un taux de collecte de 60 %, et nous souhaitons voir ce chiffre augmenter. Par ailleurs, nous allons poursuivre nos efforts pour faire croître les possibilités de réutilisation des consommables et de leurs matières constitutives. Même si la valorisation énergétique permet d'utiliser l'énergie dégagée lors de la combustion, nous considérons que la réutilisation est la plus noble façon de recycler. Elle permet d'économiser des ressources naturelles. Notre but à l'avenir est de développer ces filières pour réduire la valorisation énergétique comme peau de chagrin. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE PALHON

REPÈRE

LES ADHÉRENTS CONIBI

Le consortium réunit Canon, Epson, Fujifilm France, Konica Minolta, Kyocera, Lexmark, Neopost, Océ, Pitney Bowes, Ricoh, Riso, Samsung, Sharp, Toshiba, Xerox.

REPÈRE

LE PRINCIPE

Si une entreprise dispose d'un ou de plusieurs consommables d'une des marques adhérentes au consortium, l'ensemble des coûts de collecte et de recyclage est pris en charge par les marques.

« CETTE MODIFICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EST DONC UN ENJEU MAJEUR POUR NOUS. »